

# Acceptabilité sociétale

Echanger et informer sur le devenir des boues et autres produits résiduaires : exemple haut-rhinois avec Tabou(e) Story

### Détails de l'intervention

- l'origine de la démarche Tabou(e) Story ;
- les partenaires associés à la démarche ;
- le fonctionnement de Tabou(e) Story ;
- les destinataires et population ciblés par la démarche ;
- présentation de quelques supports et manifestations ;
- conclusion et réponse à vos questions.

### L'origine de la démarche

- ❖ 1994 : le SMRA 68 identifie :
  - besoin d'information sur les boues (métaux)
  - besoin de reconnaissance des agriculteurs utilisateurs
  
- ❖ 1995 : 3 actions menées de front :
  - concertation pour la rédaction d'un guide départemental de bonnes pratiques (**technique**)
  - des sites d'essais de plein champs (**connaissances**)
  - une campagne de communication (**transparence**)
  
- ❖ 1997 : démarrage officiel (transparence, sérieux, responsabilisation sécurité, propreté, professionnalisme et solidarité entre acteurs)
  
- ❖ 2001 : évolution avec ouverture à un public plus large



# Automnales de l'ASTEE – 14 et 15 novembre 2017

## Colmar

### Les partenaires de Tabou(e) Story

Des professionnels au service d'une filière

#### Le Producteur de boues (ou Maître d'ouvrage)

Est responsable du devenir des boues jusqu'à leur valorisation en agriculture ou élimination en filière alternative.

- Commune, Intercommunalité
- Industrie gestionnaire d'une station d'épuration (papeterie, textile, agro-alimentaire)
- Industrie génératrice d'effluent (distillerie)

#### L'exploitant de la station

soit exploitation en régie (Commune...) soit délégation à une société privée.

Assure la gestion quotidienne et le bon fonctionnement de la station.

Peut faire appel à un sous-traitant pour le traitement des boues, par exemple, déshydratation par une unité mobile ou compostage.

#### Le Prestataire de suivi agronomique et/ou de compostage

- Peut exploiter une ou plusieurs plateforme(s) de compostage de boues.

Assure l'organisation et l'exploitation de la filière de recyclage agricole des boues et composts par délégation du producteur ou de son exploitant.

Contacte les agriculteurs, expertise et répertorie les parcelles aptes à l'épandage.

- Réalise également les prélèvements de boues, de composts et de sols pour analyses.

- Programme et suit les chantiers d'épandage. Peut faire appel à une entreprise extérieure ou un agriculteur pour les prestations de transport et d'épandage.

Rédige les documents réglementaires, fournit aux agriculteurs les informations nécessaires pour l'enregistrement des apports et donne les conseils de fertilisation en rapports avec les épandages.

Exploitant de la station

Producteur de boues

(Prestataire de compostage)

Laboratoire d'analyses

Prestataire de transport et d'épandage

Agriculteur



#### L'Agence de l'eau Rhin-Meuse Le Conseil Départemental du Haut-Rhin

Octroient des aides à l'investissement et proposent un appui technique aux Collectivités

#### Les services de l'Etat

(DDT, DREAL, ARS, DDCSPP, DGCCRF, SNS)

Regroupés au sein de la Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature (MISEN)

veillent à la conformité réglementaire de la filière

(police de l'eau, conditionnalité des aides PAC...),

en tenant compte des spécificités environnementales et agricoles locales.

S'appuient sur l'expertise du SMRA68, désigné Organisme Indépendant

#### Syndicat Mixte Recyclage Agricole du Haut-Rhin – SMRA68

- Conseille les producteurs de boues et les agriculteurs,
- Encadre la filière d'épandage agricole,
- Favorise la concertation entre acteurs,
- Valide, ou non, les plans d'épandage proposés, au travers des avis qu'il émet sur l'ensemble des documents réglementaires,
- Assure la mémoire des épandages et une vigilance permanente.

#### L'Agriculteur

Inscrit ses parcelles dans un répertoire des parcelles pour l'épandage agricole d'un type de boues particulier.

S'assure de leur enfouissement dans les meilleurs délais après épandage et prend en compte les apports de fertilisants (azote, phosphore et potassium principalement) issus des épandages dans ses calculs de fumure.

### Le fonctionnement de Tabou(e) Story

- ✿ Le comité de rédaction (réunions tous les 2 mois)
  - ✿ concertation entre les acteurs, définition et élaboration des supports
  - ✿ validation des documents à paraître
- ✿ Un suivi au jour le jour de l'avancement des travaux (supports, responsable(s), échéances)
- ✿ La diffusion des supports en temps utiles (voie postale, distribution, opérations spécifiques)



# Automnales de l'ASTEE – 14 et 15 novembre 2017

## Colmar

### La population ciblée

- 1997 : agriculteurs utilisateurs de boues et communes concernées par les épandages



Sensibilisation limitée aux intéressés

#### GENERALISATION

- 2001 : publications dans des journaux agricoles locaux (agriculteurs en général)  
Scolaires et grand public (portes ouvertes)



Communication **globalisée** pour la compréhension et l'acceptation de la démarche par tous

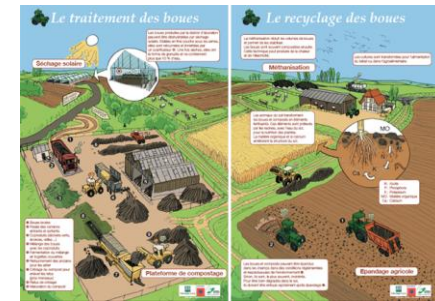


# Automnales de l'ASTEE – 14 et 15 novembre 2017

## Colmar

### Les supports

- Les supports « **traditionnels** »
  - des brochures (tout public, agriculteurs, maires)
  - un magazine (De bout en bou(es))
  - des articles dans la presse agricole
  - des bulletins d'information réguliers (InfoPRO)
- Les supports « **jeunesse** »
  - des bandes dessinées (Les aventures d'Imby)
  - des posters avec plaquette explicative
  - des jeux pour les enfants (puzzle, jeu de 7 familles)
- Des manifestations (portes ouvertes, visites des scolaires, Astee...)



# Automnales de l'ASTEE – 14 et 15 novembre 2017

Colmar

## Conclusion



Tabou(e) story

Est le résultat d'une concertation entre TOUS les acteurs de la filière

Est un outils de communication de fond venant en complément d'autres moyens de communication habituels (enquêtes publiques...)

Nous aide au quotidien dans notre métier.

## Merci, avez-vous des questions?